

Procès-verbal de la 191^e assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le lundi 17 novembre 2014, à 16 h 30, sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Chantale Perreault Diane H. Raymond Francine Ranger
Messieurs	Marcel Côté Michel Rouleau Guy J. Vandandaigue

Absence motivée :

Madame	Chantal Fournier
--------	------------------

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Messieurs	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information René Parent, directeur des grands chantiers

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame	Hélène Pichette
--------	-----------------



Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

191.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Chantale Perreault, dûment appuyée par Mme Francine Ranger,

CERL-141117-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 191.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 191.2 Adoption du procès-verbal de la 190^e assemblée du comité exécutif*
- 191.3 Suite(s) au procès-verbal*
- 191.4 a) Résultats de la vérification externe et rapport financier annuel 2013-2014*
 - b) Affectation du solde de fonds à des projets particuliers*
- 191.5 État de situation sur le plan d'action de la formation continue*
- 191.6 Informations*
- 191.7 Divers*
- 191.8 Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

191.2 Adoption du procès-verbal de la 190^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par Mme Chantale Perreault,

CERL-141117-02

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 190^e assemblée ordinaire du comité exécutif tenue le lundi 15 septembre 2014. »

Adoptée à l'unanimité.

191.3 Suite(s) au procès-verbal :

Le directeur général fait part des suites qui ont été données aux différents dossiers.

191.4 a) Résultats de la vérification externe et rapport financier annuel 2013-2014 :

La directrice des ressources financières présente le rapport financier annuel 2013-2014 et répond aux questions des membres.

Le Cégep régional de Lanaudière termine l'exercice 2013-2014 avec un déficit budgétaire de l'ordre de 243 k\$ qui sera résorbé par l'utilisation des soldes de fonds.

Malgré les compressions budgétaires imposées par le ministre, les collègues constituants et le siège social ont réussi à dégager des surplus. La Mutuelle des coûts de convention et la Formation continue sont, pour leur part, déficitaires. Il importe cependant de préciser que la Formation continue n'aura plus à assumer dès 2014-2015 les frais de location de locaux aux Immeubles Decelles ainsi que les coûts reliés au transfert du DEC accéléré en soins infirmiers à l'enseignement régulier. Aussi, il est envisagé d'augmenter, lors du budget révisé, la réserve de stabilité de la Mutuelle des coûts de convention.

Par ailleurs, le ministre a fait part la semaine dernière d'une nouvelle compression budgétaire récurrente de l'ordre de 19 M\$ pour l'ensemble du réseau collégial. Cela devrait représenter pour le Cégep régional de Lanaudière une compression de l'ordre de 483 k\$ pour l'année 2014-2015 et de 550 k\$ en 2015-2016. Pour l'année 2014-2015, la direction du Cégep régional entend recourir au solde d'enveloppes budgétaires afin de réduire l'impact de cette nouvelle compression sur les collègues constituants. Il faudra néanmoins se donner une stratégie pour être en mesure d'affronter les années à venir.

Attendu le dépôt du rapport financier du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, le rapport des résultats ventilés ainsi que le résultat de l'audit externe au comité d'audit pour examen;

Attendu le dépôt du rapport financier du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, le rapport des résultats ventilés ainsi que le résultat de l'audit externe au comité exécutif pour examen et recommandation au conseil d'administration;

Attendu le résultat de la vérification 2013-2014 de la firme « Amyot Gélinas S.E.N.C. », dûment mandatée par la résolution CARL-131126-19;

Sur proposition de Mme Diane H. Raymond, dûment appuyée M. Guy J. Vandandaigue,

Il est résolu de recommander au conseil d'administration, pour l'exercice financier 2013-2014, l'adoption des documents suivants :

- ⇒ le rapport financier annuel, incluant les notes complémentaires;*
- ⇒ le questionnaire à l'intention de l'auditeur indépendant;*
- ⇒ les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données de l'effectif scolaire;*
- ⇒ les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2013-2014 ENERCÉGEP »*
- ⇒ les résultats ventilés du Cégep régional de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

b) Affectation du solde de fonds à des projets particuliers :

La directrice des ressources financières présente le dossier.

Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;

Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;

Attendu que, dans le respect du Règlement de gestion financière, « les surplus et les déficits annuels des collèges constituants sont consolidés au solde de fonds de fonctionnement du Cégep régional »;

Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement et qu'ils devront donc par la suite générer des revenus pour en autofinancer les opérations;

Attendu les résultats financiers et les soldes de fonds au terme de l'exercice 2013-2014;

Attendu la nécessité d'investir dans le développement de programmes, de services et de projets;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par Mme Francine Ranger,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration :

Collège constituant de Joliette :

- d'annuler l'affectation de 73 000 \$ provenant du surplus du collège constituant de Joliette pour la masse salariale des enseignants;*
- d'annuler l'affectation de 72 000 \$ provenant du surplus du collège constituant de Joliette pour des besoins particuliers au registrariat;*
- d'affecter une somme de 72 000 \$ provenant du surplus du collège constituant de Joliette pour des besoins particuliers en lien avec la CÉEC, le plan de réussite et la promotion des programmes;*

Collège constituant de L'Assomption :

- *d'affecter une somme de 123 500 \$ provenant du surplus du collège constituant de L'Assomption pour le déficit anticipé de l'exercice financier 2014-2015;*

Collège constituant de Terrebonne :

- *d'annuler l'affectation de 16 880 \$ provenant du surplus du collège constituant de Terrebonne pour le projet Ecobes;*
- *d'annuler l'affectation de 10 000 \$ provenant du surplus du collège constituant de Terrebonne pour des besoins ponctuels et imprévus;*
- *d'affecter une somme de 180 000 \$ provenant du surplus du collège constituant de Terrebonne pour le déficit anticipé de l'exercice financier 2014-2015;*

Siège social :

- *d'annuler l'affectation de 43 217 \$ provenant du surplus du siège social pour la gestion documentaire;*
- *d'affecter une somme de 27 681 \$ provenant du surplus du siège social pour le développement;*
- *d'affecter une somme de 75 000 \$ provenant du surplus du siège social pour le fonds de contrepartie pour la recherche;*
- *d'affecter une somme de 75 000 \$ provenant du surplus du siège social pour le fonds de développement des trois centres d'expertise et de formation;*
- *d'affecter une somme de 91 400 \$ provenant du surplus du siège social pour le déficit anticipé de l'exercice financier 2014-2015. »*

Adoptée à l'unanimité.

191.5 État de situation sur le plan d'action de la formation continue :

Le directeur général donne des informations sur les travaux actuellement menés par un comité ad hoc en vue de dresser un portrait de situation du Service de la formation continue et donner des orientations pour les prochaines années. Rappelons que le directeur général assume l'intérim à ce poste depuis le départ du titulaire en juin dernier.

Une réorganisation administrative du Service de la formation continue sera vraisemblablement nécessaire afin de permettre la mise en œuvre du plan directeur 2015-2019.

Les membres du comité exécutif conviennent de recourir à la Procédure d'exception pour confirmer cette réorganisation administrative.

191.6 Informations :

Sans objet.

191.7 Divers :

Sans objet.

191.8 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 17 h 25.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée